

Motion 2711

pour une politique ambitieuse en matière d'emploi et de réinsertion professionnelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la crise sanitaire du COVID-19 et les mesures de protection de la population prises par les autorités (semi-confinement, fermetures d'établissements, etc.) ont réduit les activités et les revenus de nombreuses entreprises et personnes ;
- qu'à la fin juillet 2020, environ 30 000 travailleurs et travailleuses étaient encore concernés par une indemnisation pour réduction de l'horaire de travail (RHT) dans le canton de Genève ;
- que les possibilités de faire appel aux indemnités RHT se réduisent ;
- que les décisions futures du Conseil fédéral quant à la limitation des secteurs économiques qui pourront avoir recours au régime étendu de la RHT risquent d'entraîner une vague de licenciements, de faillites d'entreprise et de suppressions d'emplois ;
- que le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE, déjà en très forte augmentation, va encore croître de manière significative à ce moment-là ;
- que certains secteurs économiques continueront de subir les conséquences de la crise durant encore plusieurs mois, voire plusieurs années ;
- qu'il sera donc particulièrement difficile, voire impossible pour les travailleuses et travailleurs de ces branches de retrouver un emploi rapidement ;
- que certains et certaines n'auront d'autre choix que de se réorienter professionnellement ;
- que pour apporter un soutien adapté aux demandeurs et demandeuses d'emploi, il faut avant tout connaître la situation et l'évolution économique secteur par secteur, anticiper les risques de faillites et de pertes d'emplois,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE ;
- à développer l'offre et à privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE ;
- à supprimer les obstacles administratifs tendant à dissuader certains et certaines bénéficiaires potentiels des prestations de l'assurance-chômage de s'inscrire auprès de l'OCE.